

## **VENTE DE L'ANCIEN CAMPING DES NIELLES**

Vendredi 17 avril, Gilles Lurton représentant la Ville de Saint-Malo en sa qualité de Maire a signé l'acte de vente cédant au groupe Raulic le terrain de l'ancien Camping des Nielles

### **✓ Un dernier recours rejeté en appel**

Le 27 mars 2026, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté le recours demandant l'annulation de la délibération adoptée le 24 février 2022 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Malo portant au profit du groupe Raulic la vente de l'ancien camping des Nielles pour y construire un complexe hôtelier et touristique.

Ce recours était le dernier encore en cours d'une série entamée en 2020 auprès de différentes juridictions. Plus rien ne s'opposant à cette vente d'un point de vue juridique, la Ville est désormais tenue de réaliser cette cession.

### **✓ Une vente effective permettant le démarrage du projet**

Reconnu d'intérêt général par les tribunaux pour ses incidences positives sur l'emploi et le développement économique local, le chantier du projet du groupe hôtelier démarrera donc très prochainement.

Gilles Lurton : *« Je prends acte de la décision de justice rendue en faveur de cette vente, et comme je l'ai toujours dit depuis 2018, date de la signature du permis de construire, je m'en tiens aux décisions des tribunaux. Des travaux préparatoires consistant à détruire les toilettes existantes sur cet ancien camping, ont débuté ce lundi et je fais confiance au groupe Raulic pour mener à bien ces travaux dans le respect de notre territoire, de ses habitants et de la préservation de notre environnement. »*